

VOUS ETUDIEZ DANS UN COURSUS MASTER-DOCTORAT DE NANTES UNIVERSITE ?

VOUS PREVOYEZ DE PARTIR A L'ETRANGER POUR VOTRE STAGE DE M1 OU DE M2 ?

Parcours de master éligibles : OHNU, Innocare, I³, M4R, MICAS, E-Mat, EPS et Smart Computing, MACS-MFA.

Dépôt de la demande : [sur le portail Mobility Online accessible depuis l'intranet étudiant](#) – les dates limites de candidatures dépendent de la date de début de stage et sont précisées sur l'intranet étudiant

Pièces à joindre :

- Attestation d'acceptation en stage (modèle Nantes Université obligatoirement) et/ou convention de stage signée (la convention peut être transmise ultérieurement si elle n'est pas signée au moment du dépôt de la demande)
- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom et à l'adresse de l'étudiant-e
- D'autres pièces vous seront demandées en cas de demande de l'aide Envoléo de la Région Pays de la Loire et/ou de l'Allocation à la mobilité internationale (AMI) (voir ci-dessous)

Aides à la mobilité des Coursus Master-Doctorat

- Critères d'éligibilité :
 - réaliser un séjour de 8 semaines minimum
 - le stage doit être mené dans une organisation (publique ou privée) en dehors de la France métropolitaine, de Monaco et des Pays et Territoires d'outre-mer (PTOM)
 - la destination du stage ne doit pas être le pays d'origine de l'étudiant-e.
- Montants alloués :
 - les montants mensuels varient selon le pays de destination de l'étudiant-e et sont précisés ci-dessous
 - l'aide est cumulable avec une gratification de stage ou une aide en nature (gratuité du logement ou de la restauration...) allouée par l'organisme d'accueil, à concurrence d'un plafond défini pour chaque destination
 - en cas de forte demande au sein d'une même promotion, le nombre de mois attribué à chaque étudiant-e peut être plafonné
- Versement de l'aide :
 - 70 % dans le mois suivant l'arrivée sur le lieu de stage
 - 30 % dans le mois suivant le retour, avec un recalcul selon la durée réelle du séjour

Autres aides possibles

Les aides à la mobilité des Coursus Master-Doctorat sont cumulables avec :

- l'aide Envoléo de la Région Pays de la Loire
- l'Allocation à la mobilité internationale (AMI) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, réservée aux étudiant-e-s boursier-e-s sur critères sociaux

Les modalités spécifiques à ces deux aides sont précisées dans le règlement d'attribution des aides financières à la mobilité internationale de Nantes Université et dans le règlement Envoléo sur le site Internet de la Région Pays de la Loire.

Les aides à la mobilité des Coursus Master-Doctorat ne sont pas cumulables avec la bourse Erasmus+.

Pour plus d'informations :

- Pôle Relations internationales de l'UFR Sciences et Techniques : relint-sciences@univ-nantes.fr
- Coursus Master-Doctorat OHNU, Innocare, I³, M4R, MICAS : sandrine.pernot@univ-nantes.fr
- Coursus Master-Doctorat E-Mat, EPS et Smart Computing : catherine.bitauld@univ-nantes.fr

	Destinations	Montant alloué	Plafond de cumul
Europe	Groupe EUNIWELL : séjour dans une université partenaire de l'Alliance EUniwel ¹	700€/mois	1200€/mois
	Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	700€/mois	1700€/mois
	Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	550€/mois	1000€/mois
	Groupe 3 : Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	500€/mois	900€/mois
Hors Europe	Groupe 1 : Arabie Saoudite, Australie, Canada, Chine, Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Hong Kong, Israël, Japon, Nouvelle-Zélande, Oman, Qatar, Royaume-Uni, Singapour, Suisse, Taïwan	750€/mois	2000€/mois
	Groupe 2 : autres pays	600€/mois	1000€/mois

¹ Universités de Birmingham, Santiago de Compostella, Murcia, Florence, Konstanz, Cologne, Linnaeus, Semmelweis et Université Taras Shevchenko de Kiev